

Doc. 11022
19 septembre 2006

Nouvelles tendances et enjeux des politiques euro-méditerranéennes en matière de migration

Recommandation 1737 (2006)

Réponse du Comité des Ministres
adoptée à la 973^e réunion des Délégués des Ministres (13 septembre 2006)

1. Le Comité des Ministres a pris bonne note des recommandations et des propositions contenues dans la Recommandation 1737 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur les nouvelles tendances et enjeux des politiques euro-méditerranéennes en matière de migrations. Il salue le fait que l'Assemblée apprécie le travail du Comité européen sur les migrations (CDMG) et du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe dans ce domaine, et attire l'attention sur les avis rendus par ces instances, qui sont repris en annexe à la présente recommandation.
2. Le Comité des Ministres s'associe à l'appel lancé par l'Assemblée pour que les Etats membres adhèrent aux conventions existantes en matière de migrations et en appliquent les dispositions. Il convient que la sensibilisation et l'information sont essentielles pour générer une perception positive des migrations et de leurs effets. La nouvelle tendance consistant à impliquer des Etats non membres des deux rives de la Méditerranée dans les politiques et les activités se retrouve actuellement dans de nombreux domaines des travaux du Conseil de l'Europe et induit une reconnaissance accrue du besoin de coopération et de dialogue au-delà des frontières des Etats membres.
3. Au paragraphe 12.2, l'Assemblée parlementaire recommande que les pays méditerranéens non membres soient associés aux travaux du CDMG et l'avis de ce dernier, repris en annexe, indique que c'est déjà le cas. Dans le cadre de la plate-forme politique du Conseil de l'Europe sur les migrations, des Etats membres et non membres (y compris l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et d'autres) se réunissent pour traiter des questions telles que la condition des mineurs non accompagnés en Europe et le codéveloppement. La prochaine session portera sur la gestion des migrations et la coopération avec les pays d'origine, y compris les défis pour les pays méditerranéens.
4. En partenariat avec le Centre Nord-Sud, le CDMG mène lui aussi des activités communes sur les problèmes de migrations, dont une série de cinq ateliers techniques sur les migrations et le codéveloppement, auxquels des pays méditerranéens non membres ont également pris une part active. Le cinquième et dernier atelier a été organisé en mai 2006 en collaboration avec l'Assemblée parlementaire, et une nouvelle série d'ateliers est déjà programmée pour 2006/2007. Le CDMG organise des conférences régionales avec la participation de pays non membres ; la conférence sur le thème « Les migrations des mineurs non accompagnés : agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant », qui s'est tenue à Malaga les 27 et 28 octobre 2005, a abordé des questions particulièrement pertinentes dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen.
5. Le paragraphe 12.3 de la recommandation invite le Centre Nord-Sud à élargir le nombre de ses Etats membres. Le Centre consolide actuellement son groupe de pays membres au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe, suite à l'adhésion de l'Allemagne, dans le cadre de discussions sur l'éventuelle adhésion de l'Autriche et d'autres pays membres. Les contacts du Centre Nord-Sud avec des pays membres et non membres concernent tous les niveaux de la société, qu'il s'agisse des gouvernements, des parlements, des collectivités territoriales ou de la société civile.

6. Le Comité des Ministres mène également d'intenses activités de promotion du dialogue nord-sud sur les migrations et le codéveloppement, dans le cadre de contacts avec la Commission européenne et d'autres partenaires. Il rappelle les deux accords bilatéraux de coopération conclus à la Conférence de Faro à l'occasion du 50e anniversaire de la Convention culturelle européenne (27-28 octobre 2005) avec la Fondation Euro-Méditerranéenne Anna Lindh pour le Dialogue entre les cultures et l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO).

7. L'Assemblée parlementaire recommande que les Etats membres soient encouragés à promouvoir l'enseignement supérieur et la formation euro-méditerranéens. Dans le cadre de la Stratégie de Faro pour le développement du dialogue interculturel, des travaux sont également menés afin d'intensifier les activités de jeunesse pour la coopération dans le domaine de la formation, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. De plus, dans le cadre du suivi de la 116e Session, le 19 mai, le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur l'Education, la Culture, le Sport, la Jeunesse et l'Environnement (GR-C) a été invité, en consultation avec le Comité directeur pour l'enseignement supérieur et la recherche (CDESR), à étudier la proposition visant à créer un réseau de coopération entre les universités européennes.

8. Sur la question d'un observatoire euro-méditerranéen sur les migrations, le Comité des Ministres est entièrement d'accord avec l'Assemblée pour dire que le Conseil de l'Europe est un forum approprié de promotion de la coopération entre les Etats membres, l'Union européenne et les pays non européens. Il se réfère à sa réponse à la Recommandation 1655 (2004), adoptée le 13 juillet 2005, où il exprime ses doutes quant à la valeur ajoutée que pourrait actuellement présenter un tel observatoire.

9. S'agissant de la dernière recommandation de l'Assemblée, visant à donner une plus grande visibilité au thème de la femme migrante à travers des initiatives spéciales réunissant tous les pays euro-méditerranéens, le Comité des Ministres se réfère à sa réponse à la Recommandation 1732 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur l'Intégration des femmes immigrées en Europe, adoptée le 21 juin. Cette réponse porte plus spécifiquement sur les activités de promotion de l'intégration des femmes dans les Etats membres, mais elle souligne aussi l'importance considérable que le Comité des Ministres accorde à la mise en place d'un dialogue entre les pays d'origine, de transit et de destination des immigrés, ce qui inclut des pays non membres.

* * *

Annexe 1 à la réponse

Avis du CDMG sur la Recommandation 1737 (2006) de l'Assemblée parlementaire

a. Le Comité européen sur les migrations (CDMG) se félicite de l'attention que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe porte à la question de la coopération entre les Etats membres du Conseil de l'Europe et les pays méditerranéens non membres en matière de politiques migratoires. En outre, il prend note avec satisfaction de la reconnaissance du rôle que le CDMG a joué et continue à jouer dans le renforcement du dialogue et de la coopération dans le bassin méditerranéen.

b. Le CDMG se réjouit de l'appel qui lui a été lancé d'associer les pays méditerranéens non membres à ses travaux (paragraphe 12.2 de la Recommandation 1737 (2006)) et tient à informer l'Assemblée parlementaire qu'il a déjà pris des dispositions importantes en ce sens. La Plate-forme politique du Conseil de l'Europe sur les migrations, mise en place par le CDMG, est un forum qui permet aux Etats membres et non membres d'examiner des questions d'intérêt commun, telles que la situation des mineurs non accompagnés en Europe ou le codéveloppement. Des pays méditerranéens non membres (Algérie, Maroc, Tunisie et d'autres) ont participé à différents niveaux aux réunions de la Plate-forme politique. Sa prochaine réunion sera consacrée à la gestion des migrations et à la coopération avec les pays d'origine (thème qui recouvre aussi les enjeux pour les pays méditerranéens). Elle sera organisée conjointement avec la Commission des migrations, des réfugiés et de la population de l'Assemblée parlementaire. Le CDMG considère la coopération avec l'Assemblée parlementaire particulièrement utile pour la promotion du dialogue avec les Etats non-membres et se félicite d'une coopération future efficace dans ce domaine.

c. Se référant au paragraphe 12.6 de la Recommandation 1737 (2006) de l'Assemblée parlementaire, le CDMG tient également à informer l'Assemblée parlementaire qu'il a établi un partenariat efficace avec le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) de Lisbonne, et qu'il mène avec lui des activités dans la perspective d'une collaboration avec des Etats non membres (principalement africains) sur les questions migratoires. En particulier, le CDMG a organisé, en collaboration

avec le Centre Nord-Sud, une série d'ateliers techniques sur les migrations et le codéveloppement. Quatre ateliers ont eu lieu en 2004-2005. Le cinquième (et dernier) a été organisé en collaboration avec l'Assemblée parlementaire en mai 2006. Les pays méditerranéens non membres ont activement participé à ces ateliers. Cette coopération se poursuivra, avec l'organisation d'une nouvelle série d'ateliers en 2006-2007.

d. Les conférences régionales du Conseil de l'Europe sur les migrations organisées par le CDMG sont aussi des occasions importantes d'examiner avec les Etats non membres certaines questions liées aux migrations. La conférence régionale sur le thème « Les migrations des mineurs non accompagnés : agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant », tenue les 27 et 28 octobre 2005, a traité de sujets particulièrement intéressants dans le contexte du partenariat euro-méditerranéen. A la suite de cette conférence, le CDMG a décidé de créer le Groupe consultatif ad hoc sur les mineurs non accompagnés (projets de vie), chargé d'élaborer des propositions sous forme d'un projet de recommandation pour 2006. Le CDMG tient à exprimer son grand intérêt pour une coopération future avec l'Assemblée parlementaire sur cette question.

e. Les questions relatives au partenariat euro-méditerranéen sont aussi traitées par le Comité d'experts sur les pays d'émigration (MG-R-PE). Ce comité, créé par le CDMG en 2005, a été chargé d'étudier la stratégie de gestion des migrations du CDMG au vu des défis auxquels les pays d'émigration européens doivent actuellement faire face. Il a établi un rapport qui propose des moyens d'améliorer la qualité du dialogue et de la coopération entre les pays de destination et les pays d'origine et recense plusieurs domaines d'intérêt majeur pour les pays d'origine qui veulent améliorer la gestion des migrations. Le rapport établi par le MG-R-PE a été soumis au CDMG en avril 2006.

f. Le CDMG se réjouit également de la recommandation faite par l'Assemblée parlementaire d'encourager les Etats membres du Conseil de l'Europe à signer et ratifier la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant (paragraphe 12.1).

* * *

Annexe 2 à la réponse

Commentaires du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) du Conseil de l'Europe sur la Recommandation 1737 (2006) de l'Assemblée parlementaire

Le Centre Nord-Sud prend note du fait que les Délégués des Ministres ont décidé à leur 959^e réunion, le 22 mars 2006, de communiquer au Centre Nord-Sud, pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 mai 2006, la Recommandation 1737 (2006) sur les nouvelles tendances et enjeux des politiques euro-méditerranéennes en matière de migrations.

Le Centre Nord-Sud partage l'avis de l'Assemblée parlementaire que les migrations doivent être considérées comme un phénomène et non comme un problème et fait de cette considération le point central de son action.

Le Centre Nord-Sud note que l'Assemblée parlementaire considère que le Centre constitue un forum utile pour une réflexion et discussions sur des politiques migratoires euro-méditerranéennes. En effet, la question des migrations constitue une des priorités thématiques et programmatiques du Centre Nord-Sud.

Les activités développées dans ce cadre visent essentiellement les objectifs suivants :

- Promouvoir un dialogue Nord-Sud sur les migrations élargi aux membres du quadrilogue (gouvernements, parlementaires, pouvoirs locaux et régionaux, et société civile) ;
- Favoriser une approche de la gestion des migrations intégrant les normes des droits de l'homme ;
- Promouvoir les politiques de co-développement ;
- Contribuer au renforcement de la capacité d'expertise du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Promouvoir le dialogue Nord-Sud sur les migrations

Comme il est indiqué au paragraphe 1 de la recommandation 1737 (2006), au cours de la dernière décennie, la région méditerranéenne est devenue un centre de flux migratoires denses en direction de l'Europe. Les pays du bassin Sud constituent à la fois des pays d'origine mais également des espaces de transit des migrations originaires des pays d'Afrique situé au Sud du Sahara.

L'un des plus grands défis que présente la gestion des migrations est la mise en place d'un cadre normatif et cohérent Nord-Sud fondé sur le droit et des paramètres communs aussi bien aux pays d'origine, de transit et de destination. La réalisation de ce défi est d'une importance stratégique pour cette région.

Conscient que les défis liés aux migrations ne peuvent être relevés efficacement par l'action isolée et unilatérale des pays concernés, le Centre Nord-Sud a initié un processus de dialogue informel qui regroupe aussi bien des membres de gouvernements que des acteurs issus des pouvoirs locaux, des sociétés civiles et des ONG du Nord et du Sud.

L'objectif de ce processus de dialogue est de faciliter l'échange d'informations et l'élaboration d'approches communes sur les questions d'intérêt communs.

Favoriser une approche de la gestion des migrations intégrant les normes des droits de l'homme

Le Centre Nord-Sud au cours de ce dialogue, met l'accent sur l'importance du respect des engagements internationaux – tel que stipulé au paragraphe 8.3 de la Recommandation 1737 (2006) portant sur les droits et la protection des migrants et de leurs familles, la traite des êtres humains et les discriminations. De fait, malgré l'existence de nombreuses conventions et obligations internationales protégeant les droits des migrants, certaines catégories de migrants – notamment les clandestins – sont souvent victimes de mauvais traitements, de violation des droits de l'homme aussi bien dans les pays de transit que dans les pays d'accueil.

Promouvoir les politiques de co-développement

Le Centre Nord-Sud note l'invitation de l'Assemblée parlementaire faites aux Etats participant au Processus de Barcelone à poursuivre les pratiques de partenariat et la stratégie de « co-développement » (paragraphe 11). Des efforts considérables ont en effet été déployés ces dernières années pour l'élaboration d'une politique communautaire en matière d'immigration dans l'Union européenne. Le Centre Nord-Sud salue la reconnaissance dans cette approche communautaire du lien entre migration et développement et plus particulièrement du co-développement comme élément stratégique de gestion des flux migratoires.

Le Centre travaille à la promotion des politiques de co-développement ainsi qu'à la reconnaissance du rôle des diasporas comme acteurs du développement de leurs pays d'origine. Les travaux du Centre en la matière démontrent la nécessité d'un renforcement de la coopération décentralisée, du rôle des ONG, de l'appui aux initiatives des femmes et des jeunes, dans la réussite des politiques de co-développement.

Contribuer au renforcement de la capacité d'expertise du Conseil de l'Europe dans ce domaine

Une bonne politique migratoire est indissociable d'une meilleure appréhension de la complexité des migrations, d'un suivi et d'une évaluation régulière des défis et des effets liés aux flux migratoires. Cet effort exige une bonne connaissance des données majeures relatives aux flux migratoires et une capacité analytique et prospective des migrations.

Afin de contribuer à une meilleure connaissance des données relatives aux flux migratoires, le Centre Nord-Sud travail sur un projet d'atlas des migrations. Cet atlas est un effort de recueil, de synthèse, de traitement et d'analyse de sources jusque-là dispersées. Il fournit des informations sur l'histoire, les trajectoires, les tendances, les structures, l'évolution et les effets des flux migratoires. Il analyse également les politiques d'intégration en cours dans les pays d'accueil.

Le Centre Nord-Sud s'est également engagé cette année dans une politique de développement et de publication de travaux de recherche sur certaines questions liées aux migrations et notamment sur le rôle des diasporas dans le développement de leur pays d'origine.